

L'UE doit pouvoir contrôler sa propre technologie

Europolitique - 21/02/2007 - L'Agence européenne de défense (AED) et la Commission européenne s'efforcent d'aider les États membres à développer une Base industrielle et technologique de défense européenne (European Defence Industrial Technology Base ou EDITB). Les efforts de la Commission portent sur le développement d'une directive spécifique pour les marchés publics de défense. Suite à une récente conférence européenne sur l'EDITB, réunissant plus de 300 participants des sphères gouvernementales, industrielles et universitaires, Europolitique a interrogé le directeur exécutif de l'AED, Nick Witney, sur l'utilité de l'EDITB. L'AED présentera prochainement une stratégie EDITB que les ministres européens de la Défense examineront cet été.

Quels messages ont été délivrés par la conférence sur l'EDITB ?

Nous sommes arrivés à un consensus général sur le fait qu'il fallait agir. Si nous continuons ainsi à moyen terme, nous ne pourrions pas maintenir la compétitivité du marché de la défense. Il faut aussi que l'EDITB soit moins national, plus interdépendant et plus spécialisé. Les avantages du marché intérieur de l'UE sont clairs et les forces du marché peuvent jouer un rôle clé dans le développement d'un marché européen des marchés publics de défense. La défense sort du cadre de la réglementation normale. Si nous pouvons inverser cela et intégrer plus de concurrence, nous pourrions en tirer des avantages. Les gouvernements, qui jouent un rôle spécial en tant que seuls clients, le régulateur et les sponsors/investisseurs, sont les acteurs clés de ce processus. Donc, nous avons besoin des forces du marché, accompagnées de mesures gouvernementales.

Qu'est-ce qui a été fait pour développer un marché européen de la défense ?

Vingt-deux gouvernements européens (tous sauf la Hongrie, l'Espagne et le Danemark) ont signé un Code de conduite sur les marchés publics de défense, mais ce n'est pas suffisant. Concrètement, un 'bulletin électronique' européen des contrats de défense n'a, jusqu'à présent, rapporté aucun contrat transfrontalier mais les premiers ont été annoncés il y a seulement sept mois et il faut du temps pour accorder ce type de contrats.

L'Europe a-t-elle vraiment besoin d'un EDITB ?

Les forces armées de l'UE sont de plus en plus conscientes que les choses ont changé, depuis les explosifs et les équipements lourds jusqu'aux communications et à la technologie informatique; en d'autres termes, la guerre des temps modernes. D'où la nécessité de posséder le cadre adéquat pour l'équipement militaire et de pouvoir le contrôler. A cet égard, la «souveraineté opérationnelle» est essentielle. Le problème, c'est que les États-Unis hésitent à partager leur technologie. Ils vendent une boîte noire mais sans le mode d'emploi de sorte qu'un État membre devra renvoyer la boîte aux États-Unis pour réparation. De plus, puisque les États membres ne connaissent pas le mode d'emploi de la boîte, ils risquent de ne pas savoir si elle fonctionne bien ou pas. Puis, il y a aussi le fait que, dans certains pays, l'industrie de la défense emploie tellement de personnes, comme au Royaume-Uni, et qu'elle fait partie du paysage économique.

L'EDITB fait référence à des « centres d'excellence ». L'idée est-elle qu'un État membre donné se spécialise dans un domaine donné ?

L'idée des « centres d'excellence », où un pays se spécialise dans la production d'un système particulier dans l'UE, est le domaine dans lequel les choses doivent évoluer à plus long terme. Toutefois, nous ne voulons pas

d'un modèle de type staliniste sur fond de Pacte de Varsovie, où il est demandé à un pays donné de produire un certain équipement militaire, comme des tanks. Les centres d'excellence aideront à éviter le double emploi. A terme, certains États membres pourront avoir besoin de cesser la production d'un système ou d'un produit particulier pour laisser d'autres reprendre cette production pour laquelle ils sont meilleurs. A plus long terme, pour parler de manière plus réaliste, les sociétés qui reçoivent le contrat primaire resteront dans quelques pays, mais il n'y a pas de raison pour que d'autres sociétés (deuxièmes, troisièmes,...), dans les pays d'Europe de l'Est par exemple, ne puisse pas produire les composants des systèmes.

Le porte-parole britannique des conservateurs pour la défense a déclaré que, s'il était au gouvernement, son parti se retirerait de l'AED si un vote à l'unanimité ou à la majorité qualifiée (VMQ) accordait un rôle plus important à la Commission. Ces scénarios sont-ils possibles ?

Sur vingt réunions du comité de direction de l'AED, nous avons utilisé le VMQ quatre fois, pour des raisons d'intendance, comme les règles relatives au congé parental pour les membres du personnel, par exemple. Pour éviter de débattre de la question sans fin, nous avons accepté de voter. Il n'y a jamais eu ni n'aura probablement jamais de VMQ sur un sujet fondamental pour les États membres. Dans les procédures de l'AED, des dispositions stipulent que si un État membre ne veut pas du vote, il n'y en aura pas. Les questions de défense se rapprochent des conceptions des pays en matière de souveraineté nationale. Aucun pays ne veut que sa conduite ne lui soit dictée par « Bruxelles ». L'AED est très différente de la Commission en ce sens qu'elle est au service des États membres – elle fait ce que les États membres lui disent de faire. Ce sont eux qui décident s'ils veulent se rallier à une initiative – comme le bulletin électronique. Sur 24 membres, 22 ont dit vouloir être impliqués mais aucun n'a voulu d'un vote pour forcer les autres.

Qu'est-il advenu des demandes de candidature de la Norvège et de la Turquie en vue d'une association avec l'AED ?

Des accords ont été négociés avec la Norvège et la Turquie et les deux dossiers sont entre les mains du Conseil. Celui de la Norvège n'a posé aucun problème et l'accord a été conclu, mais il n'en va pas de même pour l'autre dossier qui, pour être accepté, a besoin de l'unanimité au Conseil.